

# **Compte rendu**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025**

---

Présents : Mme BOULIN Laurence, Mme CAMBRELENG Virginie, M. CASTEL Jean-Pierre, M. CLAMENT Pierre, M. CORBEFIN Yannick, M. GAVA Max, Mme LABONNE Christine, Mme RODRIGUES Maria, M. TRISTANT Bernard

Absent excusé : M. DELIGNAC Matthieu,

Procuration :

Convocation envoyée le 30 octobre 2025

Secrétaire de séance Mme LABONNE Christine

---

#### **Ordre du jour :**

- Approbation du dernier compte rendu
- Subventions aux associations
- Point sur les opérations d'investissement
- Devis tondeuse robot
- Plantation haie pour le jardin public
- Devis élagage des arbres
- Questions diverses

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Municipal,

Il propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- La création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de 17h00 à temps non complet

Le conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion

#### **DELIBERATION 2025/045 PORTANT CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT DE 17H00 A TEMPS NON COMPLET**

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment l'article L.332-8 5°,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que la commune employeur compte au moins 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement ;

Considérant le rapport de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- Conformément à la fiche de poste annexée à la présente délibération, la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet, pour 17 Heures hebdomadaires (*inférieur à 50% d'un temps complet*) en référence à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux, dans le grade d'Adjoint technique, de la catégorie C

Précise :

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat dans les conditions de l'article L.332-8 5 du CGFP pour les contractuels ;
- que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381.
- que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Dit :

- que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09/10/2025**

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATION 2025/046 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de la dissolution du comité de fêtes, l'association Saint Sernin en Fête a été créer pour animer le village. Pour pouvoir organiser les manifestations prévues, il propose de lui accorder une subvention de "démarrage"

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Nombre de votant : 9

Voix pour : 9    voix contre : 0    abstentions : 0

DECIDENT

- De verser une subvention à Saint Sernin en fête
- Chargent Monsieur le Maire de faire procéder au versement de cette subvention.

## **POINT SUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de rénovation énergétique de l'école ont été réalisés et que la totalité de la subventions Fonds Vert a été reçue.

Concernant les travaux de création d'un city stade sont en bonne voie.

## **DELIBERATION 2025/047 DEVIS TONDEUSE ROBOT**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise Miranda Motoculture pour l'achat d'un Robot tondeuse pour un montant de 9 165.83 € HT, il explique que ce dernier sera nécessaire pour les travaux d'entretien des espaces verts du futur jardin public, cette dépense est validée par la préfecture dans le cadre des travaux de création d'un jardin public.

L'acquisition d'un robot de tonte permettra de libérer du temps de travail pour l'entretien de la commune et du stade, aussi la tonte réalisée par robot est reconnue pour être de meilleure qualité

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDENT**

- **D'accepter le devis de Miranda Motoculture pour un montant de 9 165.83 € HT.**
- **Charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires**

## **DELIBERATION 2025/048 DEVIS ELAGAGE DES ARBRES**

M. le Maire présente aux membres du Conseil le devis de M. SASSIER Paul, élagueur arboriste pour des travaux d'élagage des 2 arbres de l'école pour un montant de 500 € et de 5 arbres à proximité d'habitations pour un montant de 1 500 €.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis d'un montant total de 2 000 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide les 2 devis de M. SASSIER Paul les travaux d'élagage des 2 arbres de l'école et de 5 arbres à proximité d'habititations pour un montant de 1 500 €.**
- **Mandate M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

## **PLANTATION HAIE POUR LE JARDIN PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Mme LABONNE Christine est en charge du dossier, des devis ont été demandés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Renouvellement de l'abonnement La vie Communale pour l'année 2026
- Le CST a été ressaisie pour la modification du choix de la participation de la commune au risque Santé
- Monsieur le Maire donne lecture de l'e-mail reçu du CDG47 concernant la préconisation pour le stockage des produits d'entretien, M. TISTANT Bernard est en charge du suivi du dossier
- Monsieur le Maire donne lecture du communiqué de presse de l'AMRF au sujet du projet de suppression de la DETR, les membres du conseil municipal s'oppose au projet de disparition de la DETR.
- Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur l'utilisation de la maison des associations, il indique que loisirs activités n'a pas souhaité rencontré les Présidents des autres associations pour un usage commun. Le Conseil Municipal décide de faire changer les serrures des volets d'accès et indique qu'une clé sera mis à disposition de Mme HIVERT Liliane. Chaque association en cas de besoin contactera Mme HIVERT qui a signé un accord de principe pour accéder au local (voir annexe)

Madame HIVERT Liliane  
Maisonnette N°14  
Impasse la Castagnère  
47120 ST SERNIN

## **ATTESTATION**

Je soussignée Madame HIVERT Liliane admets avoir reçu ce jour, de Monsieur le Maire, les clés de la maison des associations sise au 66 route de Saint Sernin 47120.

Je m'engage à :

- Garder les clés pour moi
- Ne pas faire de double
- Être disponible pour l'ouverture du local pour les associations ayant pris contact avec moi 24 heures avant le jour « J » pour des raisons d'organisation.

Suite à la réunion du conseil municipal en date du 7 novembre 2025, il a été décidé que les clés ne seront plus données à toutes les associations.

Clé remise : XHANDER

Pour valoir ce que de droit

Fait à Saint Sernin, le 14 novembre 2025



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,  
Pierre CLAMENT.